

# POINT DE MIRE

## Coût de la pauvreté au Nouveau-Brunswick

L'obligation morale de mettre fin à la pauvreté a toujours existé, d'abord et avant tout, pour les personnes qui vivent dans le besoin. Nous savons que les dépenses associées à la pauvreté coûtent très chère au gouvernement et à la société. Dans ce document, le troisième d'une série<sup>1</sup> sur les coûts de la pauvreté dans les provinces maritimes, nous déterminons combien il en coûte à la population du Nouveau-Brunswick de ne pas mettre fin à la pauvreté.

Nous estimons que, pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick, le coût direct de la pauvreté est d'environ *un demi-milliard de dollars par année*. Ceci représentait, durant l'année fiscale 2009-10, *6,5 % du budget pour le gouvernement* du Nouveau-Brunswick. C'est une somme importante. Les dépenses reliées à la santé à elles seules représentent *196 millions\$ par année*. Cette somme aurait pu être économisée ou réallouée si la pauvreté était éliminée pour le 20 % de personnes les plus pauvres au Nouveau-Brunswick.

Le coût de la pauvreté est beaucoup plus élevé pour l'ensemble de la société, soit jusqu'à *deux milliards de dollars* par année au Nouveau-Brunswick. Cela représente jusqu'à *2 700 \$ par personne par année*. Ce 2 milliards \$, qui comprend le coût direct assumé par le gouvernement et les autres coûts associés à la pauvreté, correspond à *7 % du PIB* du Nouveau-Brunswick (produit intérieur brut ou taille de son économie). Ce coût est équivalent au coût de la pauvreté dans les autres provinces du Canada.<sup>2</sup>

Pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick, ce calcul souligne l'urgence d'agir maintenant pour réduire la pauvreté. Selon une étude menée en Colombie-Britannique sur les coûts engendrés par la pauvreté, il serait



**TABEAU 1 Coûts estimatifs de la pauvreté au Nouveau-Brunswick**

|   | Coûts pour l'ensemble de la société      | Coûts pour le gouvernement |
|---|--|----------------------------|
| Dépenses de santé   |  | 196 millions \$            |
| Coûts liés à la criminalité   | 73 millions \$                           | 15 millions \$             |
| Perte de productivité   | 838 millions \$–1,48 milliards \$        | 108–190 millions \$        |
| Réajustement lié aux transferts du gouvernement remplacés par le revenu du marché |  | 58–103 millions \$         |
| <b>Totaux</b>   | <b>911 millions \$–1,55 milliards \$</b> | <b>377–504 millions \$</b> |
| <b>Total du coût estimé de la pauvreté au Nouveau-Brunswick</b>                   | <b>1,3–2,0 milliards \$</b>              |                            |

deux fois moins coûteux d'investir dans un plan complet pour diminuer la pauvreté. Autrement dit, le coût de ce plan serait deux fois moindre que les coûts quantifiables de la pauvreté.<sup>3</sup>

Évaluer les coûts économiques de la pauvreté ne révèle pas l'ensemble des incidences de la pauvreté sur les personnes qui ne peuvent avoir accès aux ressources suffisantes pour répondre à leurs besoins fondamentaux. On ne peut pas surévaluer le stress et les conséquences d'une alimentation inadéquate, de la faim, et des logements non convenables. De nombreuses études démontrent, de façon constante, un lien entre la pauvreté, un mauvais état de santé, un degré plus grand d'analphabétisme, une augmentation de la criminalité, un piètre rendement scolaire, et une augmentation du stress chez les personnes qui vivent dans la misère.<sup>4</sup> Ces études sont à la base des calculs dans ce document, utilisant une méthodologie semblable à une étude récente sur la pauvreté en Ontario.<sup>5</sup>

De toute évidence, les conséquences de vivre dans la pauvreté sont coûteuses. Le Nouveau-Brunswick ne peut se permettre de sous-utiliser les talents et le potentiel des personnes qui vivent sous le seuil de la pauvreté dans la province. Elles méritent d'avoir l'occasion de contribuer pleinement et de façon significative à la société et à l'économie. Leur perte est aussi la nôtre.

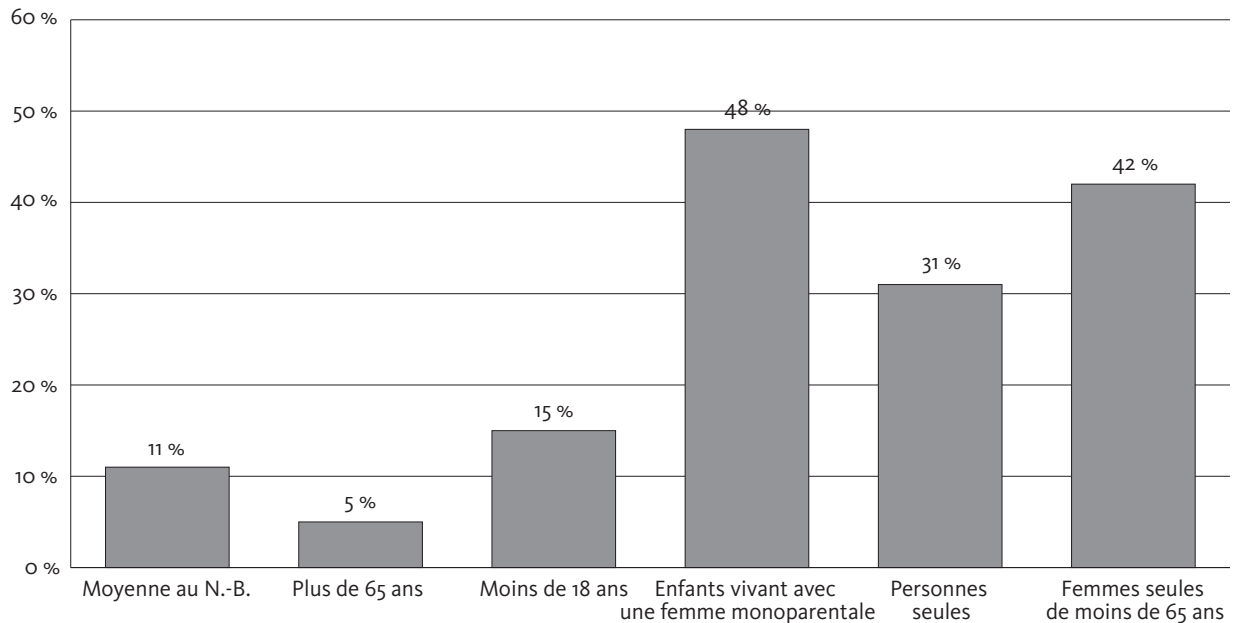
Le Tableau 1 résume notre évaluation du coût de la pauvreté au Nouveau-Brunswick. Il comprend les coûts que doit assumer le gou-

vernement en matière de dépenses supplémentaires liées aux soins de santé et à la criminalité (services policiers, système judiciaire, et services aux victimes), les manques à gagner en recettes fiscales en raison de la perte d'activité économique, ainsi que les crédits d'impôt et les prestations plus élevés alloués aux personnes à faible revenu. Il énumère aussi le coût économique plus large assumé par la société en raison de la perte d'activité économique, ainsi que les coûts liés aux victimes de crime.

Notre estimation du coût économique de la pauvreté ne comprend pas les dépenses actuelles liées aux services sociaux, à l'assurance-emploi, ou à l'aide sociale. Aussi, il ne tient pas compte des économies qui pourraient être réalisées si le gouvernement adoptait une approche différente pour dispenser des services. Par exemple, au lieu de dépenser des ressources sur des refuges d'urgence, le gouvernement pourrait utiliser une méthode appelée « logement d'abord »<sup>6</sup>. Cette méthode permet de loger les sans-abri en donnant priorité aux logements à prix modiques, apportant un support à long terme.

Certaines répercussions de la pauvreté, notamment la polarisation et l'absence de cohésion sociale, ne sont pas quantifiables, mais elles sont toutes aussi importantes.

GRAPHIQUE 1 Taux de faible revenu de groupes sélectionnés au Nouveau-Brunswick, 2009



SOURCE Statistique Canada (2011). Le revenu au Canada, 2009. Ottawa: Statistique Canada.

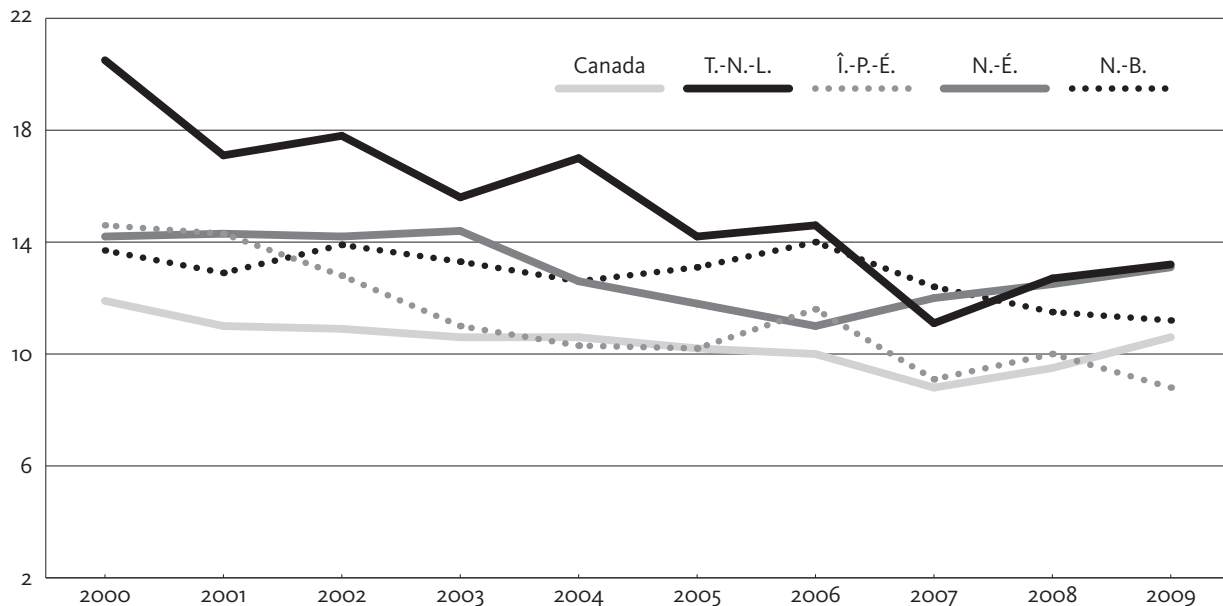
### Trop de personnes vivent dans la pauvreté au Nouveau-Brunswick

Il est important de se souvenir que, derrière ces chiffres, il y a de vraies personnes. C'est pourquoi nous devons commencer notre évaluation avec une image des personnes vivant dans la pauvreté au Nouveau-Brunswick. Certains groupes de personnes sont plus susceptibles d'être pauvres que d'autres, notamment les personnes qui ont des problèmes de santé, celles qui ne peuvent se trouver d'emploi rémunéré, ou celles devant prodiguer des soins non rémunérés (à un enfant ou une personne âgée). Le taux de pauvreté est supérieur chez les femmes, les aînées recevant l'aide sociale, et les mères monoparentales. Nous observons d'autres catégories de personnes vivant dans la pauvreté, notamment des travailleurs et des travailleuses pauvres qui sont sous-employés, et des personnes bénéficiant de divers programmes d'assistance sociale, soit l'aide sociale, l'assurance-emploi, ou l'indemnisation des accidentés du travail.

La Graphique 1 illustre le taux de faible revenu pour certains groupes au Nouveau-Brunswick. Mentionnons que les données ne sont pas disponibles pour tous les groupes vulnérables, notamment les personnes de couleur, les immigrants récents, ou les personnes ayant une limitation fonctionnelle. Elles ne comprennent pas non plus celles qui ne sont pas recensées, comme par exemple les sans-abris.

Nous avons choisi la mesure du panier de consommation (MPC) pour déterminer le faible revenu aux fins de notre analyse. La MPC tient compte des dépenses médicales et de celles liées à la garde d'enfant et assumées par la personne, ainsi que du coût plus élevé du transport dans les régions rurales. Ainsi, nous pourrions avoir une image plus exacte de la situation des familles du Nouveau-Brunswick. Le seuil de faible revenu (SFR)<sup>7</sup>, généralement utilisé, pourrait être moins fiable que la MPC à l'échelle provinciale, car le SFR se base sur les moyennes nationales plutôt que sur le panier de consommation spécifiquement calculé pour refléter le coût de

GRAPHIQUE 2 Personnes ayant un faible revenu au Canada Atlantique (pourcentage), 2000–09 (MPC)



SOURCE Statistique Canada (2011). Le revenu au Canada, 2009. Ottawa: Statistique Canada.

la vie au Nouveau-Brunswick (c'est d'ailleurs la façon dont la MPC est compilée). (L'annexe A présente un tableau des seuils de la MPC pour le Nouveau-Brunswick). Nous avons déterminé, en utilisant la MPC, qu'il y avait 82 000 personnes à faible revenu au Nouveau-Brunswick en 2009.<sup>8</sup> Cela comprend près de 39 000 personnes du Nouveau-Brunswick recevant des prestations d'aide sociale.<sup>9</sup>

La Graphique 2 illustre une comparaison entre le taux de faible revenu des provinces de la région Atlantique et l'ensemble du Canada entre 2000 et 2009 et basée sur la MPC. Le taux du Nouveau-Brunswick semble avoir subi un déclin pendant cette période, mais il demeure supérieur à la moyenne nationale, à un niveau inacceptable.

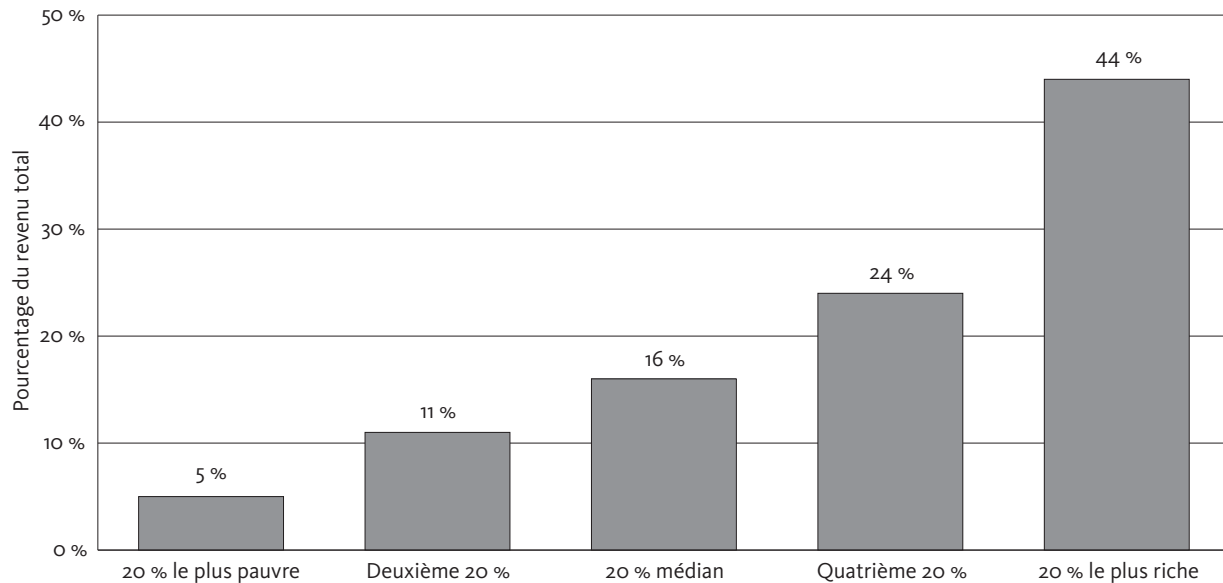
Puisque les mesures du faible revenu ne sont pas exactes – et parce qu'il y a de grandes différences selon la méthode utilisée pour l'évaluer – nous présentons plusieurs estimations du coût de la pauvreté. Lorsqu'il y a lieu, la mesure inférieure est basée sur l'estimation MPC du faible revenu au N.-B. Toutefois, de façon générale, nos

calculs utilisent le nombre de personnes dans le quintile inférieur de la répartition du revenu, i.e. le 20 pour cent de personnes du N.-B. ayant le plus faible revenu, soit 146 600 personnes. Pour illustrer le concept de quintile de revenu, la Graphique 3 montre le pourcentage de revenu des ménages pour chaque quintile ou tranche de 20 % de la population. Le graphique illustre aussi l'écart croissant entre les riches et les pauvres au N.-B. Ainsi, 20 % des personnes les plus pauvres au N.-B. bénéficient seulement de 5,4 % du revenu après impôt, comparativement à 41,9 % pour le 20 % des personnes les plus riches.<sup>10</sup>

### Composantes du calcul du coût économique de la pauvreté

Nous avons évalué les coûts directs de la pauvreté pour le gouvernement et pour l'ensemble de la société. Nous avons mesuré les trois composantes suivantes : (1) les dépenses publiques supplémentaires liées aux soins de santé afin de remédier au mauvais état de santé associé à

GRAPHIQUE 3 Répartition du revenu, au Nouveau-Brunswick, par quintile



SOURCE Statistique Canada (2011). Le revenu au Canada, 2009. Ottawa: Statistique Canada.

la pauvreté; (2) les coûts supplémentaires (différentiels) de la criminalité; et (3) les manques à gagner en recettes fiscales, après avoir fait les ajustements en raison des transferts de paiement plus élevés pour les personnes à faible revenu.

#### Soins de santé: 196 millions \$

De nombreuses et importantes études ont démontré ceci : plus le revenu est faible, plus la santé est mauvaise,<sup>11</sup> et moins la personne est susceptible d'avoir recours aux soins de santé publics.<sup>12</sup> De plus en plus d'études démontrent le lien entre la prévalence de faible revenu et un mauvais état de santé.<sup>13,14,15</sup>

Un statut socio-économique inférieur serait responsable de 33 à 44 % des taux d'hospitalisation au Canada.<sup>16</sup> Selon une étude, une augmentation de 1 000 \$ du revenu annuel entraînerait une diminution des maladies chroniques (près de 10 000 de moins), ainsi que 6 600 congés de maladie de moins à toutes les deux semaines.<sup>17</sup>

Nous ne comprenons pas très bien comment la pauvreté engendre la maladie, mais nous savons qu'il y a de nombreux liens entre les deux. Par exemple, nous savons que l'insécurité alimentaire (accès limité ou incertain à suffisamment d'aliments nutritifs et sans danger) est liée aux maladies chroniques, à l'obésité et à la dépression.<sup>18</sup> D'autres études démontrent que les effets de la pauvreté, par exemple le stress, compromettent la santé à long terme, plus particulièrement la santé des femmes.<sup>19</sup> On a aussi démontré, un lien entre des degrés supérieurs d'inégalité de revenu et un taux plus élevé de mortalité chez les enfants de moins de cinq (5) ans. Les enfants vivant des périodes de pauvreté sont plus susceptibles d'avoir une mauvaise santé lorsqu'ils seront adultes, qu'importe leur revenu à l'âge adulte.<sup>20</sup>

Par conséquent, vivre dans la pauvreté signifie être plus susceptible d'avoir une maladie chronique (par exemple, haute tension artérielle, maladie cardiaque, diabète, asthme), d'avoir une incapacité, un problème de toxicomanie, une mauvaise alimentation, un degré élevé de

TABLEAU 2 Incidences de la pauvreté sur les dépenses de santé publiques (2009)

|   | Proportion des dépenses totales de santé par quintile | Estimation de la répartition du total de 2,9 milliards \$ dépensés par le gouvernement du N.-B. pour la santé* |
|---|---|--|
| 20 % le plus pauvre                     | 30,9 %  | millions \$  |
| Deuxième 20 %                           | 24,2 %  | millions \$  |
| 20 % médian                             | 16,2 %  | 474 millions \$  |
| Quatrième 20 %                          | 14,1 %  | 412 millions \$  |
| 20 % le plus riche                      | 14,6 %  | 427 millions \$  |
| Économies potentielles (soins de santé) | 904 \$ - 708 \$ = 196 millions \$ (2009)              |  |

\*SOURCE Institut canadien d'information sur la santé, *Tendances des dépenses nationales de santé, 1975-2010*

stress, et une espérance de vie inférieure à celle des personnes qui ne vivent pas dans la pauvreté. Il est plus facile de prévenir ou d'éviter ces inégalités si on ne vit pas dans la pauvreté. Si on vit dans la pauvreté, il est fort probable qu'on ne puisse pas s'alimenter sainement.<sup>21</sup> La pauvreté entraîne également davantage de risques pour la santé au foyer, parce que les pauvres vivent dans des logements généralement froids, humides et présentant des risques. Cela signifie aussi être plus exposé aux causes de maladie au travail. Les soins préventifs éprouvés, y compris les soins dentaires, sont souvent hors de portée.

Nous calculons le coût des soins de santé attribuables à la pauvreté en comparant les dépenses de santé du gouvernement pour le quintile le plus pauvre et le deuxième quintile. Nous faisons l'hypothèse suivante : si le revenu du quintile inférieur était similaire au deuxième quintile, alors les dépenses de santé de ces deux quintiles seraient comparables. Le Tableau 2 illustre la proportion approximative des dépenses de santé pour chaque quintile de revenu, ainsi que les résultats de nos calculs. Le gouvernement du N.-B. pourrait réaliser des économies de 196 millions \$ par rapport aux dépenses de santé. Ces économies, qui représentent les coûts actuels, correspondent à 6,8 % des dépenses de santé du gouvernement du N.-B. en 2009.

Cette section souligne le besoin d'investir dans la prévention des maladies et la promotion de la

santé en mettant l'accent sur les déterminants de la santé, notamment le revenu et le statut social; les réseaux de soutien social; l'éducation et l'analphabétisme; l'emploi et les conditions de travail; le développement des enfants en santé; le sexe; et la culture.

Perte en matière d'activité économique et de productivité: 950 million \$ à 1,67 milliards \$

Le plus important coût de la pauvreté est attribuable à la perte en matière d'activité économique et de productivité. Sur le plan économique, la productivité se définit comme la valeur de la contribution d'un travailleur à l'économie. Des taux élevés de chômage, de sous-emploi (pas suffisamment de travail ou travail pour lequel la personne est surqualifiée), un faible niveau de scolarité, des compétences non reconnues, et la discrimination sont des exemples de facteurs pouvant limiter la productivité d'une personne et, par conséquent, affecter le revenu gagné. Idéalement, toute personne désirant travailler aurait accès à de bons emplois (temps plein, salaire décent assorti d'avantages sociaux et de sécurité), et aurait la formation pertinente et les soutiens nécessaires pour réussir dans cet emploi rémunéré. Ce serait avantageux pour nous tous si le travailleur ou la travailleuse pauvre pouvait gagner davantage en ayant accès à plus

TABLEAU 3 Revenu moyen par quintile au N.-B. en 2009, et coût de la perte de productivité, 2009

|   | Revenu total     | Revenu après impôt | Impôt à payer  |
|---|------------------|--------------------|----------------|
| Le plus bas   | 14 500 \$        | 14 300 \$          | 200 \$         |
| Deuxième  | 25 900 \$        | 24 400 \$          | 1 500 \$       |
| Troisième   | 37 000 \$        | 32 900 \$          | 4 100 \$       |
| Quatrième   | 51 300 \$        | 43 400 \$          | 7 900 \$       |
| Cinquième   | 83 300 \$        | 66 800 \$          | 16 500 \$      |
| <i>Scénario 1 : Si le revenu de 82 000 personnes à faible revenu, selon la MPC, augmentait au niveau du deuxième quintile</i> |                  |                    |                |
| Augmentation totale   | 946 200 000 \$   | 838 300 000 \$     | 107 900 000 \$ |
| <i>Scénario 2 : Si le revenu des 146 000 personnes dans le quintile le plus bas augmentait au niveau du deuxième quintile</i> |                  |                    |                |
| Augmentation totale   | 1 671 240 000 \$ | 1 480 660 000 \$   | 190 580 000 \$ |

d'emplois à temps plein assortis de salaires décents. Selon Statistique Canada, 5 % des travailleurs et des travailleuses du Nouveau-Brunswick recevaient le salaire minimum en 2009. Le nombre de personnes au N.-B. gagnant légèrement plus que le salaire minimum (salaire minimum + 10 %) était de 11 %.<sup>22</sup> Le Nouveau-Brunswick ne peut se permettre de sous-utiliser tout le potentiel productif de ses citoyens et citoyennes, et il serait avantageux d'augmenter le revenu des personnes dont le revenu est le plus bas.

Lorsque notre économie n'est pas à la hauteur de son potentiel, il y a moins de bons emplois pour les travailleurs. Notre exercice sur les coûts détermine les revenus individuels et les impôts générés lorsque le quintile au revenu le plus faible a le même revenu que le deuxième quintile. Dans cet exercice, cela signifie augmenter le revenu brut de toutes les personnes du quintile le plus bas de 11 400 \$ par année en moyenne. Cette perte de potentiel est considérée un coût car on ne s'attaque pas aux causes profondes de la pauvreté. Cela pourrait se faire en permettant à plus de personnes de réaliser leur potentiel. La plus grande partie de cette perte en matière de potentiel économique pourrait être comblée par le revenu après impôt des familles du Nouveau-Brunswick, soit *entre 880 millions \$ et 1,5 milliards \$ par année*. Le reste est la somme approximative de *108 à 190 millions*

\$ d'impôts des gouvernements provinciaux et fédéral qui seraient engendrés par ces revenus supplémentaires.

*La perte totale de productivité se chiffre entre 950 millions \$ et 1,67 milliards \$ - ou 3,5 % à 6 % de la production économique annuelle du Nouveau-Brunswick, mesurée selon le PIB. Le Tableau 4 illustre ces calculs.*

#### Crédits d'impôt et prestations du gouvernement remplacés par le revenu du marché: 58 millions \$ à 102 millions \$

Dans cet exercice, l'estimation de la pauvreté se base sur l'hypothèse selon laquelle la majorité des personnes à faible revenu préféreraient (et seraient en mesure d'avoir) des emplois à temps plein, mieux rémunérés et à l'année. Par conséquent, la majorité du coût lié à la perte de productivité est le revenu du marché potentiel. Dans la situation présente, le revenu du marché remplacerait une partie des transferts actuels du gouvernement pour la majorité des personnes à faible revenu. Il est difficile de donner une estimation exacte de cette somme, car il y a plusieurs types de transferts gouvernementaux et tous ne sont pas à l'intention des Canadiens et des Canadiennes à faible revenu. Après avoir utilisé le calculateur de l'Agence du revenu du Canada<sup>23</sup> ainsi que le revenu moyen des person-

**TABEAU 4 Coût total de la criminalité et proportion des coûts attribuables à la pauvreté, 2008**

|  | Coût de la criminalité au Canada | Coût de la criminalité au N.-B. (2, 2 % de celui du Canada) | Coût de la criminalité attribuable à la pauvreté au N.-B. (4 % du coût total de la criminalité) |
|--|----------------------------------|---|---|
| Coûts pour le gouvernement (services de police, système judiciaire, soins de santé aux victimes, services aux victimes)      | 17,4 milliards \$                | 390 millions \$   | 15 millions \$  |
| Coûts pour l'ensemble de la société (biens volés et endommagés, perte de productivité, douleur et souffrance, perte de vies) | 82,1 milliards \$                | 1,82 milliards \$   | 73 millions \$  |
| <b>Coût total</b>  | <b>99,6 milliards \$</b>         | <b>2,2 milliards \$</b>                                     | <b>88 millions \$</b>   |

**SOURCE** Les coûts de la criminalité au Canada sont tirés de Zhang (2011). Les coûts de la criminalité au N.-B. et ceux de la criminalité attribuables à la pauvreté au N.-B. ont été établis par les calculs de l'auteur.

nes dans le 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> quintiles, nous faisons une estimation prudente selon laquelle, en moyenne, 700 \$ des crédits d'impôt et prestations annuels par personne seraient remplacés par le revenu du marché. Cette somme est beaucoup plus élevée pour les familles admissibles au Crédit d'impôt pour enfant, et beaucoup moins élevée pour les personnes célibataires ou les familles sans enfants qui sont seulement admissibles à la Prestation fiscale pour le revenu de travail. Il n'y a pas de différence significative entre les sommes du crédit pour TPS allouées aux familles ou personnes du N.-B. qui se retrouvent dans les deux quintiles inférieurs.

#### Coût de la pauvreté pour les générations futures: *inestimable*

Nos rapports antérieurs sur le coût de la pauvreté comprenaient des estimations du *transfert intergénérationnel de la pauvreté*. Après une réflexion plus poussée, nous arrivons à la conclusion qu'il est plus difficile d'évaluer ce coût. Le coût de permettre aux enfants de vivre dans la pauvreté en ce moment sera seulement déterminé lorsqu'ils seront adultes. Toutefois, une certaine partie de notre coût actuel de la pauvreté peut être attribué au transfert intergénérationnel de la pauvreté. C'est pourquoi cette catégorie ne fait pas partie de la présente estimation, car les

coûts antérieurs sont reflétés dans la catégorie « perte de productivité », et le calcul des coûts futurs est trop complexe.

Nous voulons souligner que le fait d'éliminer, dès aujourd'hui, le coût intergénérationnel de la pauvreté aurait des répercussions sur la vie de 5 500 à 7 000 jeunes du Nouveau-Brunswick. Dans notre rapport, nous tentons de quantifier le coût annuel de la pauvreté à partir d'une perspective fondée sur le parcours d'une vie. Selon des études récentes, même des périodes temporaires de pauvreté au cours de la petite enfance peuvent avoir des conséquences pendant toute la vie, notamment par rapport à la santé et au mieux-être de l'enfant, aux résultats scolaires, et au revenu potentiel à l'âge adulte.<sup>24</sup> Toute initiative pour réduire ou éradiquer la pauvreté doit tenir compte du transfert intergénérationnel de la pauvreté, et du fait que vivre dans la pauvreté lorsque l'on est enfant a des répercussions pendant toute la vie.

#### Criminalité: 88 millions \$

Dans nos calculs, la plus petite composante du coût de la pauvreté est attribuable à la criminalité. Les coûts de la criminalité, utilisés pour évaluer le coût de la pauvreté au N.-B., comprennent les dépenses directes, les coûts liés aux victimes, et les mesures préventives (par exemple les sys-

tèmes d'alarme). Comme nous le rappellent les études antérieures, il est important de ne pas surévaluer le lien entre la criminalité et la pauvreté. Un pourcentage relativement faible du coût de la criminalité peut être éliminé en s'attaquant à des volets particuliers de la pauvreté, dont les soutiens offerts aux jeunes à risque et à leurs parents. Il est aussi important de se souvenir que les personnes à faible revenu sont les personnes les plus susceptibles d'être victimes d'un crime.

En utilisant le lien entre l'analphabétisme et la criminalité, et entre l'analphabétisme et la pauvreté, des études antérieures ont déterminé que 4 % du coût de la criminalité au Canada peut être attribuable à la pauvreté.<sup>25</sup> Dans la foulée du rapport *Cost of Poverty in BC*, nous avons utilisé l'estimation du coût de la criminalité au Canada en 2008 (l'année disponible la plus récente), publiée par le Ministère de la Justice du Canada.<sup>26</sup> Le coût de la criminalité au Nouveau-Brunswick est établi par habitant et représente 2,2 \$ du total canadien. Le Tableau 3 illustre les coûts de la criminalité attribuables à la pauvreté, soit 88 millions \$ ou 1,3 % du budget du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

### Conclusion et incidences sur les politiques générales

Les calculs présentés dans ce document mettent en relief combien il en coûterait de continuer à investir, de façon minimale, dans les programmes qui atténuent les symptômes de la pauvreté; ils mettent aussi en relief les économies pouvant être réalisées grâce à des investissements pour réduire ou éradiquer la pauvreté. À ce titre, nous proposons que le gouvernement et la société changent leur façon de voir la pauvreté et la réduction de la pauvreté. Les décideurs devraient examiner soigneusement les groupes qui sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté ainsi que les nombreuses raisons pour lesquelles les gens vivent dans la pauvreté.

Ce rapport part de l'hypothèse que des politiques ciblant le revenu et les difficultés matérielles ou les facteurs économiques vont réduire la pauvreté. La complexité de la pauvreté et les interconnexions entre les causes et les conséquences requièrent une approche concertée. Les coûts (et les économies) dépendent de l'approche adoptée. Notre exercice se base sur un scénario dans lequel une augmentation du revenu « éradiquerait » ou réduirait la pauvreté. Nous voulons souligner qu'une augmentation du revenu généré par un travail rémunéré ou autre n'éliminera jamais la pauvreté, mais cette augmentation doit être au cœur de toute initiative pour réduire la pauvreté. Le gouvernement doit toujours assurer un nombre suffisant de ressources pour réduire et éradiquer la pauvreté chez la minorité de personnes que leur emploi ne rend pas financièrement autonome, y compris de nombreuses personnes ayant une limitation fonctionnelle, des aînés, des personnes non rémunérées prenant soin d'enfants très jeunes, ou autres soignants non rémunérés, et des personnes en traitement ou convalescence à la suite d'une maladie.

Le gouvernement du N.-B. ne peut, à lui seul, éradiquer la pauvreté, mais il peut prendre des mesures pour la réduire significativement. En travaillant en partenariat avec le gouvernement fédéral, il est possible d'y mettre fin et l'éliminer.

Nous reconnaissons le fait qu'un certain travail est amorcé dans la province. Toutefois, il y a de grosses inquiétudes au sujet de l'élaboration et de la mise en œuvre du *Plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick*.<sup>27</sup> Un examen des mesures actuelles du gouvernement, depuis son accès au pouvoir en 2010, nous donne d'autres raisons de nous inquiéter. Il y a une grave pénurie de ressources gouvernementales allouées aux initiatives pour réduire les inégalités en matière de revenu (et autres types d'inégalités qui existent, y compris par rapport au sexe, à la race, à la géographie et à la culture). L'aide sociale demeure malheureusement inadéquate et laisse les bénéficiaires bien en dessous de toute

mesure du seuil de pauvreté.<sup>28</sup> De plus, plusieurs décisions du gouvernement ne font qu'exacerber les inégalités actuelles, par exemple mettre fin au Conseil consultatif du Nouveau-Brunswick sur la condition de la femme,<sup>29</sup> reporter les ajustements visant à assurer l'équité salariale,<sup>30</sup> mettre en œuvre des réductions d'impôt pour les riches,<sup>31</sup> et retarder l'augmentation du salaire minimum.<sup>32</sup>

Les chiffres présentés dans ce rapport sont une estimation prudente des coûts de la pau-

vreté au Nouveau-Brunswick. Ils n'illustrent pas les incidences quotidiennes de la pauvreté dans la vie des personnes pauvres ou sur la société qui fait place à la pauvreté. La pauvreté, l'écart croissant entre les riches et les pauvres, et la marginalisation continue de groupes de personnes dans nos collectivités, gruge le tissu social de façon insidieuse et cela nous affecte tous. L'inaction (ou l'action retardée) n'est pas une option et ne peut se justifier moralement ou économiquement.

#### ANNEXE A Seuil de la Mesure du panier de consommation et ses composantes, Nouveau-Brunswick, 2009

|                            | Seuil total | Nourriture | Vêtements | Transport | Logement | Autres dépenses |
|----------------------------|-------------|------------|-----------|-----------|----------|-----------------|
| Régions rurales            | 30 638 \$   | 10 237 \$  | 2 586 \$  | 4 335 \$  | 3 965 \$ | 9 515 \$        |
| Population moins de 30 000 | 32 005 \$   | 10 237 \$  | 2 586 \$  | 4 335 \$  | 5 332 \$ | 9 515 \$        |
| 30 000 à 99 999            | 31 518 \$   | 10 237 \$  | 2 586 \$  | 4 335 \$  | 4 845 \$ | 9 515 \$        |
| Fredericton                | 31 752 \$   | 10 177 \$  | 2 586 \$  | 2 306 \$  | 7 213 \$ | 9 470 \$        |
| Saint-Jean                 | 30 512 \$   | 10 108 \$  | 2 586 \$  | 2 366 \$  | 6 033 \$ | 9 419 \$        |
| Moncton                    | 30 425 \$   | 9 667 \$   | 2 586 \$  | 2 186 \$  | 6 894 \$ | 9 092 \$        |

## Notes

1 Angella MacEwen, et Christine Saulnier, *The Cost of Poverty in Nova Scotia* (Halifax: Centre canadien de politiques alternatives–Nouvelle-Écosse, 2010). Angella MacEwen, *The Cost of Poverty in Prince Edward Island* (Halifax: CCPA-N.-É., 2011).

2 IBID et Nathan Laurie, *The Cost of Poverty: An Analysis of the Economic Cost of Poverty in Ontario* (Ontario Association of Food Banks: Toronto, ON, 2008). [www.oafb.ca/assets/pdfs/CostofPoverty.pdf](http://www.oafb.ca/assets/pdfs/CostofPoverty.pdf); Iglia Ivanova, *The Cost of Poverty in British Columbia*, (Vancouver: CCPA-BC Office, the Public Health Association de la C.-B., et le Social Planning and Research Council de la C.-B., 2011).

3 Nous pouvons présumer cela en nous basant sur les données du rapport *Cost of Poverty in BC*. Dans ce rapport, l'auteur Ivanova, détermine qu'un plan complet de réduction de la pauvreté coûterait moins de la moitié des coûts annuels de la pauvreté en C.-B. en ce moment.

4 Pour une discussion complète de l'étude, voir le rapport original sur le coût de la pauvreté en Ontario : [www.oafb.ca/assets/pdfs/CostofPoverty.pdf](http://www.oafb.ca/assets/pdfs/CostofPoverty.pdf)

5 IBID, Laurie, 2008. Nous avons aussi fait certaines des modifications qu'Ivanova a faites à la méthodologie dans son rapport (IBID).

6 L'approche « logement d'abord » a démontré un taux de succès de 88 % relativement à loger les sans-abris chroniques, et coûte 17 % de moins que les programmes actuels selon Bri Trypuc et Jeffrey Robinson, *Homeless in Canada: A Funder's Primer in Understanding the Tragedy on Canada's Streets*, octobre 2009.

7 Le nombre de personnes à faible revenu au N.-B. est de 9,7 % ou 71 000 personnes (en utilisant le SFR avant impôt), et de 6,7 % ou 49 000 personnes (en utilisant le SFR après impôt).

8 Statistique Canada (2011). Le revenu au Canada, 2009. Ottawa: Statistique Canada.

9 Gouvernement du Nouveau-Brunswick, *Données sur la pauvreté au Nouveau-Brunswick*. [http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/sies/presentation/content/donnees\\_surlapauvreteauNouveauBrunswick.html](http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/sies/presentation/content/donnees_surlapauvreteauNouveauBrunswick.html)

10 Ces chiffres sont pour 2009. Pour l'information au sujet des autres provinces. [www.policyalternatives.ca/yououghtknow](http://www.policyalternatives.ca/yououghtknow) ou <http://www.flickr.com/photos/policyalternatives/5933362543/in/set-72157627061361195/>

11 Phipps, S. (2004). *Répercussions de la pauvreté sur la santé. Un aperçu de la recherche*. Institut canadien d'information sur la santé: Ottawa, ON

12 Laurie, 2008.

13 Mikkonen, J., et D. Raphael. (2010). *Déterminants sociaux de la santé : les réalités canadiennes*. Toronto : École de gestion et de politique de la santé de l'Université York. [http://www.thecanadianfacts.org/Les\\_realites\\_canadiennes.pdf](http://www.thecanadianfacts.org/Les_realites_canadiennes.pdf)

14 Hayward, K. (2008). *The Health Costs of Poverty in Canada*. GPI Atlantic: Glen Haven, NS

15 Bien que les études indiquent que la maladie peut mener à la pauvreté, la pauvreté peut aussi mener à la maladie. Toutefois, il y a maintenant suffisamment d'études ayant démontré que la direction est surtout de la pauvreté à la maladie (Phipps, 2004). Par exemple, après avoir tenu compte de la causalité inverse, Myriam Fortin observe que la pauvreté persistante et un faible lien au monde du travail augmente les chances des personnes canadiennes de voir leur santé se détériorer tout autant que le fait d'avoir une mauvaise santé influence le revenu d'une personne. Fortin, M. (2008). How (Un)healthy are Poor Working-Age Canadians? *Options Politiques*, septembre: 71–74. [www.irpp.org/po/archive/sep08/fortin.pdf](http://www.irpp.org/po/archive/sep08/fortin.pdf); Fortin, M. (2010). The Connection between Low Income, Weak Labour Force Attachment and Poor Health. *Canadian Studies in Population*, 37(1–2): 25–52 [www.canpopsoc.org/journal/2010/CSPV37n1-2p25.pdf](http://www.canpopsoc.org/journal/2010/CSPV37n1-2p25.pdf)

16 Institut canadien d'information sur la santé. (2010). *Disparités en matière d'hospitalisation selon le statut socioéconomique chez les hommes et les femmes*. [http://secure.cihi.ca/cihiweb/products/disparities\\_in\\_hospitalization\\_by\\_sex2010\\_f.pdf](http://secure.cihi.ca/cihiweb/products/disparities_in_hospitalization_by_sex2010_f.pdf)

17 Lightman, E., A. Mitchell et B. Wilson. (2008). *Poverty is making us sick: A comprehensive survey of*

- income and health in Canada*. Wellesley Institute: Toronto, ON. <http://wellesleyinstitute.com/files/povertyismakingussick.pdf>
- 18 Statistique Canada. (2010). *Insécurité alimentaire des ménages, 2007–08*. Ottawa, ON [www.statcan.gc.ca/pub/82-625-x/2010001/article/11162-fra.htm](http://www.statcan.gc.ca/pub/82-625-x/2010001/article/11162-fra.htm)
- 19 Ahnquist, A., P. Fredlund, and S. P. Wamala. (2007). Is cumulative exposure to economic hardships more hazardous to women's health than men's? Suivi, 16 ans plus tard, de l'étude suédoise sur les conditions d'existence. *J Epidemiol Community Health*, 61(4):331–336
- 20 Galobardes, B., J.W. Lynch, G.D. Smith (2008). Is the association between childhood socioeconomic circumstances and cause-specific mortality established? Mise à jour d'un examen systématique. *J Epidemiol Community Health*. 62(5): 387–390
- 21 Des études récentes démontrent combien il est difficile pour les personnes à faible revenu du N.-B. de se payer des aliments nutritifs. Voir Front commun pour la justice sociale, inc., *Hausse fulgurante du prix des aliments. Résultats d'une enquête réalisée au N.-B. en 2011*. <http://www.frontnb.ca/Document/hausse-prix-rapport.pdf>
- 22 Statistique Canada. (2011). *L'emploi et le revenu en perspective. Le salaire minimum*. <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/topics-sujets/pdf/topics-sujets/minimumwage-salaireminimum-2009-fra.pdf>
- 23 <http://www.cra-arc.gc.ca/bnfts/menu-fra.html>
- 24 Duncan, G. J., Ziol-Guest, K. M. et Kalil, A. (2010), Early-Childhood Poverty and Adult Attainment, Behavior, and Health," *Child Development*, 81:306–325.
- 25 Laurie, 2008; Ivanova, 2011
- 26 Zhang, T. (2011). *Les coûts de la criminalité au Canada, 2008*. Ministère de la Justice Canada. [http://www.justice.gc.ca/fra/pi/rs/rap-rep/2011/rr10\\_5/rr10\\_5.pdf](http://www.justice.gc.ca/fra/pi/rs/rap-rep/2011/rr10_5/rr10_5.pdf)
- 27 Front commun pour la justice sociale, inc. *Lire entre les lignes de « Ensemble pour vaincre la pauvreté Plan d'inclusion économique et sociale du N.-B.* Moncton, NB: FCJS, mars 2010. <http://www.frontnb.ca/Document/Analyse%20finale-Plan%20pauvrete-2010-03.pdf>
- 28 Pour une comparaison entre la suffisance des revenus de bien-être social et différentes mesures du faible revenu, visitez le site Web du Conseil national du bien-être social et cliquez sur « Suffisance des revenus de bien-être social » à : <http://www.ncw.gc.ca/>
- 29 Beth Lyons. (au sujet du Conseil et de son élimination), avril 2011 <http://www.feminisms.org/2299/abolition-of-the-new-brunswick-advisory-council-on-the-status-of-women-on-the-council-and-its-closure/>;
- 30 Johanne Perron, Pay equity advocates in New Brunswick say pay equity adjustments long overdue, *NB Media Co-op*, 6 juin 2011.
- 31 Pour une analyse complète du calendrier de réforme fiscale, voir Joe Ruggeri et Jean-Philippe Bourgeois, *The Fiscal and Economic Implications of Tax Reform in New Brunswick* (Halifax, N.-É.: CCPA-N.-É., janvier 2010).
- 32 Shawn Berry, Minimum wage decision criticized, *Moncton Times Transcript*, 29 août 2011.

## Coût de la pauvreté au Nouveau-Brunswick

par Angella MacEwen et Christine Saulnier

ISBN 978-1-926888-78-1

Ce rapport est disponible gratuitement sur le site Web du CCPA à l'adresse [www.policyalternatives.ca](http://www.policyalternatives.ca). Des exemplaires imprimés peuvent être commandés de notre bureau national pour 10 \$.

S.V.P faire un don....aidons nous a offrir nos publications électronique sans-prix. Veuillez faire un don pour nous aider à continuer d'offrir nos publications gratuitement en ligne.

Nous offrons la plupart de nos publications gratuitement sur notre site Web. Le fait de faire un don ou de devenir membre nous aidera à continuer de permettre aux gens d'accéder gratuitement à nos idées et à nos résultats de recherche. Vous pouvez faire un don ou devenir membre en ligne à l'adresse [www.policyalternatives.ca](http://www.policyalternatives.ca). Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec notre bureau national au 613-563-1341 x309. Don suggéré pour cette publication : 10 \$ ou toute somme que vous avez les moyens de verser.



CCPA

CANADIAN CENTRE  
for POLICY ALTERNATIVES  
CENTRE CANADIEN  
de POLITIQUES ALTERNATIVES

BUREAU DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Bureau de la Nouvelle-Écosse  
Boîte Postale 8355, Halifax, N.E. b3k 5m1  
tél 902-477-1252 téléc 902-484-6344  
courriel [ccpans@policyalternatives.ca](mailto:ccpans@policyalternatives.ca)

CAW 567  
OTTAWA

*Les opinions dans ce document ne représentent pas nécessairement les opinions du CCPA-NE.*

Des publications *Point de mire* fournissent des commentaires et des réflexions sur un domaine politique spécifique, un secteur ou une décision gouvernementale, ils sont destinés à stimuler le débat public.

### Remerciements

Cette publication est lancée en partenariat avec le Front commun pour la justice sociale, une organisation au Nouveau-Brunswick à but non lucratif formé de groupes sociaux, syndicaux et religieux, ayant comme mission de scruter les diverses politiques sociales pour voir comment elles affectent les gens à faible revenu. Sa vision est celle de voir un jour une société plus solidaire ([www.frontnb.ca](http://www.frontnb.ca)).



Nous tenons à remercier le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick pour la traduction française.



### A propos des auteurs

*Angella MacEwen* détient une maîtrise en économie de l'Université Dalhousie. Elle est un consultant indépendant économiques et un ardent défenseur de la justice sociale. Angella est un associé de recherche du Centre canadien de politiques alternatives, la Nouvelle-Écosse.

*Christine Saulnier* détient un doctorat en sciences politiques de L'Université York. Elle est directrice du Centre canadien de politiques alternatives, bureau de la Nouvelle-Écosse.